



DOCUMENTS DE TRAVAIL D'HABITAT III

22 - QUARTIERS INFORMELS

New York, 31 May 2015





DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES QUARTIERS INFORMELS

MOTS CLÉS

Pauvreté urbaine, taudis, habitants des taudis, groupes vulnérables et marginalisés, exclusion socio-spatiale, gouvernance, équité et égalité, justice environnementale, planification participative, droit à un logement décent, sécurité d'occupation, prévention et assainissement des taudis, financement pour tous, économie informelle

PRINCIPAUX CONCEPTS

Installations informelles – ce sont les zones résidentielles où 1) les habitants n'ont pas de sécurité d'occupation du foncier ou des logements où ils vivent, avec des modalités allant de l'occupation sauvage à la location informelle de logement, 2) les quartiers sont souvent dépourvus des services de base et des infrastructures de la ville ou déconnectés de ces services et 3) le logement n'est pas conforme aux programmes et règlements en matière de construction, et est souvent situé dans des zones géographiquement et environnementalement dangereuses¹. En outre, les projets informels peuvent être une forme de spéculation foncière pour tous les types de revenus des résidents urbains, riches et pauvres. Les taudis correspondent à la forme la plus démunie et la plus exclue des installations informelles, caractérisés par une grande pauvreté et de regroupements de logements délabrés souvent situés dans les zones urbaines les plus exposées aux risques. Outre l'insécurité d'occupation, les habitants des taudis manquent d'un accès formel à des services et des infrastructures de base, des espaces publics et des zones vertes, et sont constamment exposés à des risques d'expulsion, des maladies et à la violence.²

L'exclusion socio-spatiale – fait référence aux processus qui contribuent à la marginalisation géographique de certains individus et groupes en raison du lieu où ils vivent et de leurs conditions de vie. Elle se caractérise par leur incapacité à accéder ou à utiliser efficacement tout un éventail d'installations et de ressources qui améliorent le bien-être et mettent les personnes en position de tirer profit des possibilités disponibles. Certains groupes et individus souffrent souvent d'un « désavantage » disproportionné en raison de leur identité qui est physiquement identifiée dans des contextes urbains par la présence d'installations informelles.³

Justice environnementale – fait référence à la relation dynamique entre pauvreté, services écosystémiques et pollution où les citoyens vulnérables et pauvres souffrent de manière disproportionnée des effets négatifs sur l'environnement. La justice environnementale vise à réprimer les abus de pouvoir en ce qui concerne les ressources naturelles et recherche l'autonomisation sociale et légale des pauvres et de nouvelles approches à la durabilité pour protéger la qualité de vie des futures générations.⁴

Programmes concertés de réhabilitation des bidonvilles – est une approche méthodologique qui vise à répondre aux déséquilibres du développement urbain représentés par la vie des habitants des bidonvilles. Cette démarche implique et positionne toutes les principales parties prenantes urbaines - tous les niveaux de gouvernement, les représentants des communautés, la société civile, les organisations non gouvernementales, les académies, le secteur privé et, en particulier les habitants des quartiers au cœur du processus visant à.

¹ Derived from UN-Habitat (2003), The Challenge of Slums; UN-Habitat (2013), The State of the World Cities Report 2012/13. Refer to Issue Paper No. 9 on Land for 'security of tenure' definition.

² World Bank (2008), Approaches to urban slums; UN-Habitat (2015), Streets as tools for urban transformation in slums; Cities Alliance (2010), Building Cities; Cities Alliance, World Bank and UN-Habitat (2002), Cities without Slums.

³ Fincher, R. and Iveson, K. (2008), Planning and Diversity in the City; Vicki--Ann Ware, Hellene Gronda and Laura Vitis (2010), AHURI Research Synthesis Service: Addressing locational disadvantage effectively; Mitlin, D. and Satterthwaite, D. (2013), Urban Poverty in the Global South.

⁴ United Nations Development Programme (2014), Environmental Justice.



Cette plateforme multiparticipative est davantage susceptible de promouvoir les partenariats, les accords de gouvernance, les structures institutionnelles et les options de financement nécessaires, qui se traduisent par une planification pour tous et des résultats durables. Les habitants des bidonvilles, en particulier, ont des connaissances, des compétences et des capacités importantes pour contribuer, diriger et s'appropriier le processus de modernisation, et une approche inclusive visant l'amélioration de leurs conditions de vie, ce qui apporte des changements socioculturels fondamentaux et accroît la reconnaissance des droits.⁵

FAITS ET CHIFFRES CLÉS

- Les installations informelles, les quartiers déshérités et autres quartiers résidentiels pauvres représentent un phénomène urbain mondial.⁶ Ils existent dans des contextes urbains partout dans le monde, sous diverses formes et typologies, dimensions, et sous divers noms (colonies de squatteurs, favelas, poblaciones, cabanes, barrios bajos, bidonvilles). Si l'informalité urbaine est plus présente dans les villes du Sud, les logements informels et les conditions de vie médiocres sont également fréquents dans les pays riches.
- Les installations informelles et les taudis apparaissent en raison de divers facteurs liés les uns aux autres, notamment la croissance démographique et la migration des campagnes vers les villes, le manque de logements abordables, une gouvernance faible (en particulier en matière de politique, planification, aménagement urbain et du territoire entraînant la spéculation foncière et l'invasion des terres), la vulnérabilité économique et les emplois mal payés, la discrimination et la marginalisation, le déplacement provoqué par les conflits, les catastrophes naturelles et le changement climatique.⁷
- Comparées à d'autres citadins, les personnes vivant dans les installations informelles, en particulier les taudis, souffrent plus d'exclusion économique, sociale et spatiale face aux avantages et aux possibilités qu'offrent la région urbaine élargie. Ils subissent une constante discrimination et un extrême désavantage caractérisé par une marginalisation géographique, des déficits des services de base, une gouvernance défectueuse, un accès limité au foncier et au logement, aux conditions de vie précaires et, en raison des emplacements des installations informelles, une forte vulnérabilité aux effets négatifs des environnements pauvres et exposés, au changement climatique et aux catastrophes naturelles.
- En ce qui concerne particulièrement les habitants de taudis, depuis 2003, les États membres de l'ONU se sont mis d'accord pour définir un foyer d'un taudis comme étant un groupe d'individus vivant sous le même toit qui manquent de l'une ou plus des cinq conditions suivantes : 1) accès à une eau de qualité, 2) accès à des installations sanitaires, 3) un espace de vie suffisant, pas de surpeuplement, 4) une qualité/durabilité structurelle des logements, et 5) une sécurité d'occupation. Ces « 5 privations » ont un impact sur la vie des habitants des taudis et, depuis qu'elles ont été reconnues, ont permis de mesurer et de suivre la démographie des bidonvilles⁸, bien qu'il existe un manque de données sur les installations informelles.
- Sur les 10 dernières années, la proportion de la population urbaine dans les pays en développement qui vit dans des taudis est passée de 39 % (2000) à 32 % (2010).⁹ En effet, les rapports de l'ONU sur les OMD ont évalué qu'entre 2000 et 2010, un total de 227 millions d'habitants des bidonvilles dans les pays en développement a bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie ; ce qui implique que la

5 UN--Habitat (2014), Participatory Slum Upgrading Programme, PSUP.

6 UN--Habitat (2009, 2011, 2013), The State of the World's Cities Report; World Bank (2006), Dimensions of urban poverty in Europe and the Central Asia Region; UN--Habitat (2010), Informal Urban Development in Europe.

7 UN--Habitat (2009, 2011, 2013), The State of the World's Cities Report.

8 UN--Habitat (2003), Slums of the World.

9 UN--Habitat (2011), The State of the World's Cities Report 2010/11.



cible 11 de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement a été atteinte et que les résultats ont atteint le double des valeurs attendues.¹⁰

- Les politiques et les réponses apportées par le biais de programmes mis en place par les autorités nationales et municipales, les partenaires internationaux du développement et les organisations non gouvernementales et communautaires ont également amélioré les conditions de vie des habitants des taudis. Par exemple, la promulgation de lois pour des aménagements urbains réalistes et progressifs, des logements abordables, la réhabilitation des taudis et pour une politique en matière de gestion foncière a fortement stimulé la mise en œuvre de programmes pouvant répondre à la fourniture directe d'infrastructures, proposer des options de financement en faveur des pauvres et des partenariats innovants pour des projets de logements abordables, la régularisation d'installations informelles et la réhabilitation des logements insalubres.
- Malgré ces avancées, près d'un quart de la population urbaine mondiale continue de vivre dans des taudis. Depuis 1990, la population mondiale compte 213 millions supplémentaires de personnes vivant dans des bidonvilles.¹¹
- Plus de 90 % de la croissance urbaine est concentrée dans les pays en développement et il est estimé que 70 millions de nouveaux résidents viennent s'installer dans les zones urbaines de ces pays tous les ans. Dans les vingt années à venir, la population urbaine des régions les plus pauvres de la planète, à savoir l'Asie du Sud et l'Afrique Subsaharienne devrait doubler,¹² ce qui suggère un accroissement substantiel des installations informelles et de leurs habitants dans ces régions.¹³
- En Afrique, plus de la moitié de la population urbaine (61,7 %) vit dans des logements insalubres et d'ici 2050, le nombre d'habitants dans les bidonvilles en Afrique devrait passer de 400 millions à 1,2 milliard.¹⁴
- En Asie, où réside plus de la moitié de la population mondiale, 30 % de la population urbaine vit dans des bidonvilles. Néanmoins, l'Asie est la région qui a le plus contribué aux efforts pour atteindre la cible 11 de l'objectif 7 des OMD, avec des gouvernements qui ont amélioré la vie de près de 172 millions de personnes vivant dans des taudis.¹⁵
- En Amérique latine et dans la région des Caraïbes, où la régularisation des habitations informelles a historiquement contribué à apporter des solutions en matière de logement, les installations informelles continuent de représenter une caractéristique importante des zones urbaines avec au moins 24 % de la population urbaine qui continue de vivre dans des taudis, malgré une baisse de 9 % ces dernières années.¹⁶
- Dans les pays arabes, la proportion de logements inférieurs à la norme varie d'un pays à un autre. Dans certains pays, les installations informelles et les bidonvilles forment des poches isolées et marginalisées, alors que dans d'autres états, 67 à 94 % des citoyens souffrent d'une ou de plusieurs situations de précarité de logement. Dans certains pays du Golf, par exemple, les conditions de logement des travailleurs émigrés à faible revenu sont souvent très précaires comparées au reste de la population urbaine.¹⁷
- Les zones urbaines des régions développées ne sont pas à l'abri de conditions de vie disparates entre les citoyens. L'Europe, par exemple, a connu une hausse de la population urbaine qui n'a pas les moyens de payer un loyer, avec des coûts de logement qui augmentent particulièrement rapidement dans la plupart des villes les plus prospères. Cela est particulièrement le cas dans le Sud et l'Est de la région, tandis que dans de nombreux pays d'Europe occidentale, il est estimé que plus de 6 % de la population urbaine vit

10 Ibid. MDG Target 7d is 'to achieve a significant improvement in the lives of at least 100 million slum dwellers'. 11 UN--Habitat (2013), *Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Prosperity*.

12 World Bank (2008), *Urban Poverty*, World Bank Urban Papers, 2008.

13 UN--Habitat (2014), *Slums and Cities Prosperity Index (CPI)*.

14 UN--Habitat (2013), *The State of the World Cities Report 2012/13*.

15 Ibid.

16 Ibid.

17 UN--Habitat (2012), *The State of Arab Cities Report 2012*.



dans des conditions extrêmement précaires. Les tendances dans d'autres régions développées (Amérique du Nord, Australie et Nouvelle-Zélande) suggèrent qu'un grand nombre de personnes pourraient être classées comme vivant dans des quartiers extrêmement pauvres.¹⁸

- La capacité des nouveaux habitants de bidonvilles à sortir de ces environnements dégradés reste limitée. Par exemple, sur les 10 millions de personnes qui s'ajoutent à la population urbaine de l'Afrique subsaharienne chaque année, deux tiers (7 millions) vivent dans des installations informelles ou des bidonvilles et seulement 2 millions peuvent espérer en sortir.¹⁹

Il y a un lien entre la croissance des installations informelles et des taudis et le manque de logements décents et de terrains. Si les investissements privés dans le secteur du logement ont été réguliers au fil des années, ces derniers ne se sont pas traduits par des logements abordables et en faveur des démunis. Certaines études suggèrent que les lacunes en matière de logements accessibles représentent actuellement 650 milliards de dollars US par an et devraient s'étendre.²⁰

- Au niveau des foyers, les « cinq privations » continuent de refléter les conditions de vie déplorables des habitants des bidonvilles. Par exemple, la plupart des habitants des taudis sont toujours privés de droit d'occupation et vivent dans la menace permanente d'une expulsion,²¹ tandis que leurs logements continuent d'être estimés extrêmement précaires, sachant qu'au moins les trois quarts de ces personnes vivent dans de telles conditions en Afrique subsaharienne.²² La réhabilitation est limitée, comme l'illustre le bidonville le plus grand du Kenya, Kibera, à Nairobi, où des effluents sont évacués à ciel ouvert devant les maisons et où il y a seulement 1 000 toilettes publiques pour plus de 180 000 personnes.²³
- Les conditions de vie dans les taudis représentent des dangers pour la santé des habitants et les rendent plus vulnérables aux épidémies, avec les effets dramatiques sur l'espérance de vie des personnes que cela engendre. Là où les 20 % d'individus les plus pauvres dans les villes luttent pour atteindre les 55 ans, les 40 % les plus riches vont au-delà de 70 ans. De la même manière, parmi les 20 % les plus pauvres de la population urbaine mondiale, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a plus que doublé par rapport aux quintiles de revenus supérieurs.²⁴
- Les taudis nuisent à la prospérité et à la durabilité des villes. Si ces zones sont reconnues pour fournir une utilisation mixte des terrains grandement nécessaires aux villes et représenter une économie informelle active²⁵ qui, dans de nombreux pays, correspond à la majorité des emplois, en revanche ces emplois informels sont peu qualifiés, mal payés et offrent des moyens d'existence précaires. Ils font partie d'une économie de subsistance qui permet aux personnes de survivre mais ne leur donne pas la chance de progresser suffisamment pour changer leurs conditions de vie, ni de contribuer pleinement à la productivité urbaine. Les zones urbaines où la proportion de bidonvilles est élevée payent un réel prix économique, environnemental et social représenté par une « prospérité déséquilibrée ».²⁶

18 Economic Commission for Europe (2008), Committee for Housing and Land Management -- In Search for Sustainable Solutions for Informal Settlements in the ECE Region; UN--Habitat (2013), The State of European Cities in Transition 2013; UN--Habitat (2008), The State of the World's Cities 2008/09. UNECE report on informal housing. <http://www.unece.org/index.php?id=11099> and <http://www.unece.org/index.php?id=38779>

19 UN--Habitat (2011), The State of the World's Cities Report 2010/11.

20 McKinsey Global Institute (2014), A blueprint for addressing the global affordable housing challenge.

21 UN--Habitat (2011), The State of the World's Cities Report 2010/11.

22 Participatory Slum Upgrading Programme (2011), Phase 2 Country Outputs, www.mypsup.org.

23 Nairobi City Council (IRIN, 2013).

24 World Health Organization (2010), Urban HEART.

25 UN--Habitat (2008), The State of the World's Cities 2008/09; J. Herrera and others (2012), Informal Sector and Informal Employment, Women in Informal Employment (WIEGO).

26 UN--Habitat (2013), The State of the World Cities Report 2012/13. UN--Habitat (2015), El Estado de las Ciudades Colombianas.



PROBLEMATIQUE

- Bien que certains gouvernements reconnaissent l'existence de taudis et d'installations informelles, nombre d'eux n'en tiennent pas compte. Ce manque de reconnaissance et de réponse adéquate nuit également au développement durable et à la prospérité de toute une ville au détriment de millions de citoyens et se traduit également par des expulsions forcées.
- Les installations informelles et les taudis continuent d'être spatialement déconnectés de systèmes urbains plus vastes et restent exclus des principales perspectives qu'offre une ville ; une analyse plus approfondie de la situation reste encore à faire bien que des éléments suggèrent un lien inextricable entre le lieu et la persistance d'une pauvreté intergénérationnelle et une inégalité économique.²⁷
- Si la recherche montre un lien entre l'accès à la terre, la fourniture de logements abordables et la prévalence d'installations informelles et de taudis, la réserve d'habitation à des prix accessibles diminue.²⁸ En outre, les gouvernements s'engagent de moins en moins à tenir un rôle direct pour fournir des logements abordables, sollicitant d'autant plus l'implication des pauvres dans les villes étant donné que le secteur du logement est susceptible de subir des pressions spéculatives ayant tendance à profiter aux plus nantis.
- Les financements pour une production à grande échelle de logements abordables et pour accroître les aides aux pauvres dans les villes restent limités. Soit les intérêts du secteur privé dominant, soit les accords de financement ne répondent pas aux besoins en logement. Souvent, il manque des systèmes fiscaux municipaux opérationnels et des outils financiers efficaces qui saisissent les hausses de valeur des terres. Les options de financement communautaires sont également faibles et déconnectées des principales institutions financières, malgré le rôle essentiel qu'elles jouent pour les habitants urbains démunis en les incitant à épargner et à faire des prêts.
- Les données qualitatives et quantitatives disponibles, localisées, normalisées et précises sur les installations informelles et les taudis ainsi que des plateformes associées restent limitées. Les données sont souvent ad hoc et ne sont pas reliées à des processus d'évaluation et de supervision, ce qui ne permet pas de connaître la véritable dimension de la vie des personnes pour préparer des politiques et des programmes adaptés. L'absence de plateformes d'apprentissage locales, nationales et mondiales limite également les connaissances et la capacité de construction de partenariats urbains.²⁹
- Il faut aussi noter l'insuffisance de politiques de développement intégrées tant à l'échelle nationale que locale, qui associent en particulier les secteurs légaux, financiers et d'aménagement, IL faut aussi noter l'insuffisance de politiques limitant les expulsions avec recours à la force . Les politiques, la législation et les règlements ont donc continué à avoir des effets d'exclusion importants sur des groupes marginalisés.
- Les efforts pour améliorer les pratiques de gestion des terres et pour adopter différents concepts de sécurité d'occupation restent limités bien qu'ils soient reconnus indispensables pour proposer des logements adéquats et éradiquer la pauvreté. Les zones périurbaines représentent un défi particulier pour les autorités, car elles sont souvent situées en dehors des limites formelles des villes/communes.
- Le manque d'interventions et de soutien des gouvernements pour améliorer les conditions de vie dans les installations informelles et les taudis, combiné avec l'absence d'intégration dans des zones urbaines plus larges, entraîne une inégalité à long terme et un désavantage intergénérationnel, en particulier pour les femmes et les jeunes.
- De nombreuses approches de modernisation apportent des solutions qui s'avèrent inappropriées, proposant des interventions sans les adapter à chaque contexte. Elles ne sont donc pas en mesure de tirer pleinement profit des connaissances locales pour développer des réponses à l'échelle d'une ville et dans l'intérêt de tous ses habitants.

27 UN--Habitat (2015), The Global Activities Report 2015.

28 Refer to Issue Paper No. 20 on Housing.

29 Patel, S., Baptist, C. and d'Cruz, C. (2012), Knowledge is power, Environment and Urbanization, 24(1).



- Les installations informelles et les taudis sont souvent situés dans les zones urbaines géographiquement et environnementalement les plus dangereuses, telles que les rives d'un fleuve, des sols sableux et dégradés, près de zones industrielles et de dépotoirs, dans des marais, des zones inondables et des pentes abruptes. Les conditions de vie dans de tels endroits, dont la vulnérabilité est souvent aggravée par le changement climatique, représentent une menace permanente pour les habitants car aucune alternative n'est proposée.³⁰
- La vie sur les sites informels affecte particulièrement certains groupes spécifiques, augmentant les inégalités et de fait le niveau de marginalisation. Il est ainsi plus probable que les femmes aient un niveau inférieur d'éducation et qu'elles affichent un taux de grossesse chez les adolescentes plus élevé ; les enfants sont exposés en permanence à un ensemble d'impacts, les jeunes non qualifiés sont exclus des possibilités d'emploi et économiques, les personnes handicapées souffrent des infrastructures délabrées dans les taudis et les migrants, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays en proie à des conflits ou subissant une crise sont également confrontés à des degrés de vulnérabilité supplémentaires du fait de leur statut précaire et du manque de ressources.

VECTEURS D'ACTION

- **La reconnaissance du défi que constituent les installations informelles et les taudis et la prise en compte systématique des droits de l'homme.** Les autorités urbaines qui répondent aux besoins et aux droits des personnes qui vivent dans des installations informelles et des taudis à partir d'une politique fondée sur les droits et une gouvernance intégrée créent des contextes urbains plus prospères et plus durables que celles qui ne prennent aucune mesure. Il est essentiel de traiter les pauvres des villes de la même manière que les autres citoyens et que leur contribution (travail, création de moyens d'existence et taxes) soit reconnue, au même titre que leurs droits aux infrastructures, aux services de base et à des logements décents.³¹
- **Leadership gouvernemental.** Les gouvernements nationaux doivent jouer un rôle moteur dans la reconnaissance des défis que représentent les installations informelles et les taudis. Ils peuvent fournir un environnement propice au développement et à la mise en œuvre de politiques et de plans appropriés pour provoquer des changements et des améliorations en faveur de, et en partenariat avec, les pauvres des villes. Travailler de manière active avec les administrations régionales et municipales est également fondamental car elles ont la capacité de réunir et mettre en relation les principaux acteurs, de valoriser les connaissances locales, d'élaborer des politiques et de programmes et gérer le développement progressif des infrastructures.
- **Des approches systémiques à l'échelle d'une ville et dans l'intérêt de tous.** Concevoir et mettre en œuvre des politiques, des programmes, des financements et des règlements qui renforcent la capacité des zones urbaines pour rendre les programmes opérationnels à l'échelle d'une ville et pour tous ses habitants ont plus de chance d'améliorer les conditions de vies des habitants des installations informelles et des taudis. Cela inclut des efforts pour 1) tirer profit des économies d'une agglomération régionale ou municipale, 2) utiliser des options de financement et des modalités d'impôts innovantes, 3) assurer des approches de gestion des terres équitables, 4) reconnaître les multiples formes (formelles et informelles) de moyens d'existence et les activités générant de l'emploi, et faciliter leur développement spécialement pour les groupes marginalisés, 5) améliorer et réintégrer les installations informelles aux réseaux urbains et aux services de base par le biais de processus d'intégration de conception et de planification, 6) préciser les responsabilités administratives des zones périurbaines, et 7) traiter l'impact d'un conflit et envisager des programmes d'utilisation des terres sensibles aux risques afin d'éviter d'exposer les pauvres des villes aux dangers environnementaux. Tous les niveaux de pouvoirs sont essentiels à la mise en œuvre de programmes à l'échelle de la réhabilitation des bidonvilles.

30 UN-Habitat (2008), The State of the World's Cities Report 2008/09.

31 Refer to Issue Paper number 20 for Adequate Housing Definition.



- **Intégration des personnes et des systèmes.** Tous les systèmes, institutions et programmes doivent inclure des approches intégrées. En ce qui concerne la modernisation des installations informelles et des taudis, toutes les autorités concernées doivent développer et coordonner des cadres intégrés et élargis de politique et de programmation qui sont 1) soutenus par l'aménagement urbain, la législation et les arrangements financiers, 2) étayés par des mesures institutionnelles reliées entre elles et 3) veiller à l'intégration des groupes marginalisés et des habitants de taudis aux côtés d'autres acteurs majeurs. Une approche participative pour le processus et un résultat durable doivent être au cœur d'une méthodologie intégrée, qui veille à 1) une compréhension plus complète de la situation des habitants et de la dynamique de la communauté existante (notamment les réseaux de soutien sociaux et économiques) et 2) mettre en œuvre des changements pratiques qui débouchent sur une régularisation des installations informelles, une réhabilitation des logements et leur association à l'environnement urbain élargi.
- **Le logement au centre.** Des approches stratégiques et intégrées au développement urbain qui placent le logement au cœur des préoccupations politiques et des contextes urbains. Des mécanismes de logement abordables qui répondent au droit au logement pour tous les niveaux de revenus (qui incluent la modernisation in situ et la prévention des expulsions injustifiées conformément aux directives internationales,³² une autoconstruction progressive, une sécurité d'occupation combinée avec les moyens d'existence et création d'emploi) jouent un rôle crucial pour la prospérité d'une ville et de ses habitants.
- **Des investissements à long terme adaptés et des options de financement pour tous.** Des programmes adaptés et durables d'investissement dans des logements abordables et des programmes d'amélioration des logements sont indispensables. Cela signifie également qu'il faut encourager les institutions financières à fournir des programmes d'hébergement en faveur des pauvres pour les groupes vulnérables et une aide financière de tous les niveaux de gouvernement. Des investissements dans les programmes de microfinancement des logements pour une autoconstruction progressive, l'apport de mesures de soutien et d'amélioration du financement et l'augmentation des incitations pour l'investissement privé dans le logement et les infrastructures en faveur des pauvres, sont également vitaux.
- **Développer des processus de collecte de données informatisés, normalisés, solides et participatifs.** Une collecte de données qualitative et quantitative localisée et des systèmes d'analyse permettront de mieux comprendre les contextes urbains locaux d'une manière plus opportune et accessible. En particulier, les habitants des taudis doivent être impliqués et prendre en main des solutions innovantes pour collecter des données locales pertinentes liées aux taudis. Les données collectées au niveau des communautés doivent être normalisées de façon à être associées aux indicateurs de villes permettant des comparaisons internationales, nationales, régionales et municipales. Elles doivent viser à identifier les dynamiques économiques, culturelles et sociales des communautés, notamment les situations foncières, les moyens de subsistance et les réseaux de soutien social. Les collectes de données doivent également être intégrées aux processus d'évaluation et de supervision, afin de montrer des résultats à long terme favorables à toute la population des projets d'assainissement des taudis.
- **Créer des plateformes d'apprentissage collégiales.** Des plateformes qui puisent dans le savoir des acteurs impliqués dans l'amélioration des taudis, dans la vie des habitants, doivent être prioritaires afin de faciliter les échanges d'informations et d'expérience ainsi que des possibilités de formations collégiales. Ces plateformes peuvent contenir une gamme de stratégies de communication et de mécanismes multimédia.

32 United Nations Special Rapporteur on adequate housing, Guidelines on Eviction and Resettlement (E/CN.4/2004/48).



PLATEFORMES ET PROJETS

Participatory Slum Upgrading Programme (PSUP – ONU-Habitat)

Référence : <http://unhabitat.org/initiatives-programmes/participatory-slum-upgrading/>

Global Housing Strategy (ONU-Habitat)

Référence : http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/11991_1_594827.pdf

United Nations Special Rapporteur on Adequate Housing

Basic principles and guidelines on development-based evictions and displacement, A/HRC/4/18, disponible sur : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/Pages/ForcedEvictions.aspx>

www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/Pages/ForcedEvictions.aspx

Guiding Principles on security of tenure for the urban poor, A/HRC/25/54, disponible ci-après : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/Pages/AnnualReports.aspx>

[EN/Issues/Housing/Pages/AnnualReports.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/Pages/AnnualReports.aspx)

Committee on Economic, Social and Cultural Rights, General Comments 4 (adequate housing) and 7 (forced evictions),

disponible ci-après : <http://www.ohchr.org/en/hrbodies/cescr/pages/cescrindex.aspx>

Cities Alliance

Référence : <http://www.citiesalliance.org/>

Shack/Slum Dwellers International

Référence : <http://www.sdinet.org/>

Les Documents de Travail d'Habitat III ont été rédigés par l'Équipe de Travail des Nations Unies, un groupe constitué d'agences et programmes de l'ONU contribuant conjointement à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Les Documents de Travail furent finalisés lors d'ateliers dédiés à l'Équipe de Travail de l'ONU qui ont eu lieu à New York du 26 au 29 Mai 2015.

Ce document de travail a été élaboré avec la contribution de ONU-Habitat, l'HCDH et l'UNOPS.

La traduction des Documents de Travail en Français a été facilitée par le Gouvernement Français.